

Affichage du compte-rendu le
retiré de l'affichage le 2017

**Réunion du conseil municipal du 03 OCTOBRE 2017
à 20 heures
Convocation et affichage du 28 Septembre 2017**

Présents : Patrick SCHWIRTZ, Cyril VACHON, adjoints, Mmes et Ms Sophie OPREE, Marie-Hélène TOURNIER, Patricia GUILLAUME, Nolwenn BEROUJON, Sébastien FOL, Philippe WEMMERT.

Excusés :

Gérard GREFFE, Maire a donné pouvoir à Philippe WEMMERT.
Arnaud TARTARIN a donné pouvoir à Patrick SCHWIRTZ,
Magali GODARD a donné pouvoir à Cyril VACHON,
Dominique VACHEROT a donné pouvoir à Marie-Hélène TOURNIER,

Absents : Antoine BEAU, David BURLE.

Secrétaire de séance : Sébastien FOL

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Madame Sophie OPREE souhaite qu'il soit mentionné sur le point de l'ordre du jour concernant la gravière, qu'il a donné lieu à des échanges argumentés et que le renoncement au projet a été approuvé par huit voix contre et six pour. La modification est faite en ce sens, et les conseillers municipaux approuvent ledit compte-rendu.

2COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 : *Néant*

3./ RAPPORT D ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Lors de la précédente séance, le maire avait informé les conseillers municipaux que les différents rapports d'activités 2016 concernant l'eau, l'assainissement, la baignade de Montagny et les Etangs d'Or de Merceuil-Tailly, ainsi que les rapports des transports publics, urbains, scolaires et de la structure peite enfance de CHAGNY étaient consultables en ligne et sur une clef USB, à disposition en mairie.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un Établissement Public de Coopération Intercommunale EPCI doit être destinataire des rapports annuels adoptés par cet établissement. Le maire doit présenter au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné les rapports qu'il aura reçus de l'EPCI.

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment celles de l'article

L.5211-39 ;

VU la délibération du conseil de communauté du 29 juin 2017 donnant acte au Président de sa communication sur les rapports 2016 de la communauté d'agglomération concernant l'eau, l'assainissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par onze voix pour et une abstention,

donne acte à M.le Maire de sa communication sur ces rapports 2016 de la communauté d'agglomération.

4./ RAPPORT DU SYMAB :

Le premier adjoint donne lecture du rapport d'activités 2016 du SYMAB , et précise en outre que le président du SYMAB a saisi un avocat pour attaquer au tribunal administratif l' arrêté du préfet mettant un terme au SYMAB, sans consultation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

+donne acte de la communication de ce rapport 2016 de la communauté d'agglomération.

5./ DELIBERATION CONCERNANT L'AGENT TECHNIQUE :

Le premier adjoint rappelle que par délibération du 05 septembre 2017, le conseil municipal a l'unanimité donné son accord pour le recrutement d'un agent technique pour mi temps avec Levernois, en reprenant le contrat aidé de Sainte-Marie la Blanche.

Compte-tenu de la modification de la législation sur les emplois aidés, le transfert administratif du contrat de cet agent n'est pas possible. Aussi, le conseil municipal de Sainte-Marie-La-Blanche, reste employeur et décide de mettre en place une convention de mise à disposition au profit de la commune, du 1er octobre au 31 décembre 2017, date de la fin du contrat aidé ; Notre commune remboursera à Sainte-Marie en intégralité le coût de cette mise à disposition diminué de l'aide versée par l'État.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

autorise le maire à recruter l'agent dans ces conditions et à signer la convention de mise à disposition.

6./ INFORMATIONS - COMPTE-RENDU des diverses réunions, Questions diverses :

Le maire, par l'intermédiaire du premier adjoint, revient sur le portage foncier dont la commune a bénéficié de la communauté d'agglomération et qui vient à expiration, après renouvellement, au 31 décembre 2017.

Devant l'inertie de VILLEO, la commune devra racheter ledit terrain et se renseigne sur le type d'emprunt à concrétiser. Une réunion de la commission des finances aura lieu le lundi 23 octobre 2017 à 19 heures.

* Concernant la vente par la commune à Bourgogne Recyclage, les peupliers étant soumis au régime forestier, il semblerait que l'Office National des Forêts est émis un avis défavorable à la soustraction desdites plantations et souhaiterait qu'il y ait une compensation à cette distraction Le premier adjoint suggère d'acheter deux parcelles aux Hospices de Beaune, pour ensuite les soumettre en compensation.Ce n'est là qu'une piste de réflexion.

Cela donne lieu à un débat entre les conseillers municipaux tant sur la distraction du régime forestier que sur le projet de lotissement, et puis plus globalement sur les projets de l'actuel municipalité à mi-mandat. Ainsi, Madame Sophie OPREE en profite pour solliciter la mise au

prochain ordre du jour du conseil municipal, la destination de l'ancienne poste.

Ensuite, le premier adjoint revient sur l'organisation de l'anniversaire de la mise en service du bâtiment foyer rural qui a 60 ans cette année, en sollicitant l'aide des conseillers municipaux pour l'organisation de cette fête.. La commune en profite pour changer les tables en bois, abîmées. Une proposition nous est faite par la société ALTRAD avec un prix promotionnel pour un lot de 20 tables en polypro au prix de 91€ HT compte tenu d'une fin de lots. Après avoir étudié le modèle de table, le conseil municipal a l'unanimité approuvé cet achat et donne pouvoir au maire pour le réaliser.

*Concours Christian Myon : Le deuxième adjoint rappelle que lors d'une soirée à la faculté de Dijon, le 28 septembre dernier, il a été remis à la commune une subvention de 1 300,00€ et un trophée récompensant ainsi le conseil municipal des enfants sur la sécurité routière, sur le terrain de basket. Madame Nolwenn BEROUJON rappelle que cette manifestation a été une réussite, les plus grands guidant les plus jeunes ; les parents ont également participé activement .

*Deux nouveaux TIG interviennent sur la commune, l'un pour 70 heures jusqu'à la semaine prochaine, qui donne entière satisfaction ; le second interviendra à compter du 16 octobre pour 105 heures.

* Sophie OPREE, conseillère municipale revient sur la fête BIO qui a connu malgré une organisation chaotique, un franc succès. Elle souhaite que l'implication municipale soit plus clairement affichée ; un débriefing de cette fête aura lieu vendredi 6 octobre.

*Le deuxième adjoint rappelle que, comme les années précédentes, l'église et son clocher ont été ouverts aux visites le dimanche 17 septembre de 14h à 18h à l'occasion des journées européennes du patrimoine., et a connu une visite d'une trentaine de personnes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 7 novembre 2017 à 20h 00.

Monsieur Philippe WEMMERT souhaite que l'on demande au propriétaire, dont les arbres dépassent largement sur l'impasse des roses trémières, soient taillés afin d'éviter que les véhicules se déportent sur le côté, et créent ainsi des ornières sur ladite voie.;

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures

M.Patrick SCHWIRTZ,

M.Cyril VACHON,

Mme Sophie OPREE

Marie-Hélène TOURNIER,

Philippe WEMMERT,

Patricia GUILLAUME

Nolwenn BEROUJON,

Sébastien FOL